



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

L'Administration des Postes française met en vente à partir du 31 mai 1952, à Strasbourg et, à partir du 3 juin, dans les autres bureaux du territoire, un timbre-poste commémoratif de la réunion à Strasbourg du Conseil de l'Europe.

CARACTÉRISTIQUES DE CE TIMBRE

Valeur : 30 francs

Couleur : Vert

25 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par DECARIS

Format horizontal 22 x 36
(dentelé 13)

Plus encore qu'après la guerre de 1919, la constitution d'une Europe unie a fait l'objet depuis plusieurs années non seulement d'études approfondies, mais d'essais de réalisation : l'un d'entre eux est le Conseil de l'Europe dont l'organisation a été fixée par la Convention de Londres de mai 1949, à la suite d'une résolution adoptée en mai 1948 par le Comité international des Mouvements européens.

Rassemblant les représentants de quinze pays, le Conseil de l'Europe comprend deux organes : l'Assemblée consultative et le Comité des Ministres, instrument de relation avec les divers Gouvernements. C'est à Strasbourg, dont la cathédrale se profile à l'arrière-plan du timbre, qu'a été fixé en octobre 1949 le siège du Conseil : juste hommage rendu aux efforts tenaces de la diplomatie française à faire progresser l'idée européenne, symbole aussi de la rencontre pacifique des représentants de deux civilisations qui se sont trop souvent affrontées dans cette ville et dans cette province au cours des siècles.

L'action du Conseil de l'Europe a été jusqu'ici faite de beaucoup plus d'idées que de réalisations. Il constitue un lieu de recherches pour un accord sur une politique constructive, mais il n'a pas de pouvoir de réalisation propre. Deux tendances continuent à s'affronter : la conception fédéraliste, qui vise à une organisation politique globale ; la conception fonctionnelle, hostile à l'idée de fédération immédiate et totale et réclamant d'abord l'organisation de chaque fonction de la vie européenne à l'aide d'organismes spécialisés.

On peut peut-être regretter l'emprise excessive des gouvernements sur cette organisation qui était à l'origine issue des enthousiasmes de tant de milieux divers : en 1952 comme en 1919, la même question reste posée : les États accepteront-ils une limitation de leur souveraineté, seul moyen d'arriver à une organisation supra-nationale efficace ?